

LA TRAME VERTE ET BLEUE (TVB), UNE POLITIQUE INTIMEMENT LIÉE AU PAYSAGE

Fiche de synthèse thématique réalisée à partir d'éléments issus des journées d'échanges en lien avec la Paysage et la Trame verte et bleue (novembre 2015 et juillet 2011) et organisées par la Fédération des Parcs naturels régionaux. Retrouvez toutes les présentations et le compte-rendu de ces journées sur le site du Centre de Ressource TVB (<http://www.trameverteetbleue.fr/vie-tvb/groupe-echange-tvb>)



La politique de la Trame verte et bleue s'est construite sur les concepts scientifiques de l'écologie du paysage¹, notamment sur la fonctionnalité des paysages. Elle fait le lien entre les éléments du paysage et la biologie des populations afin de maintenir et de préserver la biodiversité.

La politique nationale du paysage est basée sur la Convention européenne du Paysage et concerne tous les paysages, extraordinaires et ordinaires, qui influent sur la qualité du cadre de vie des populations. En France, son objectif est de : développer la connaissance (Atlas et Observatoire photographique des paysages), formuler des objectifs de qualité paysagère (Plans de paysage, SCoT, charte PNR) et promouvoir une culture du paysage.

Dans le texte de loi Grenelle 2, un objectif assigné à la TVB est « *d'améliorer la qualité et la diversité des paysages* » : objectif commun à la politique du paysage. Ainsi, aborder les continuités écologiques, amènent la prise en compte de l'aménagement et de la gestion du paysage, résultat de multiples usages et représentations. Ces politiques visent souvent les mêmes objectifs. Par exemple, les alignements d'arbres ont un intérêt en terme de continuités écologiques et font partie du paysage comme élément ou structure paysagère. Dans les documents d'urbanisme, on peut, notamment *via* l'article L123-1-5-3-2 du Code de l'urbanisme, identifier, localiser et protéger des éléments qui participent à la composition du paysage et au patrimoine biologique du territoire. Une prise en compte conjointe des enjeux peut permettre de trouver des réponses plus adaptées et efficaces sur les territoires.

COMMENT S'APPUYER SUR LE PAYSAGE POUR IDENTIFIER ET CARTOGRAPHIER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ?

→ Les outils de connaissance des paysages peuvent utilement compléter les données apportées par les atlas de la biodiversité ou autres inventaires naturalistes qui identifient et cartographient les continuités écologiques.

Les Atlas du paysage identifient, qualifient et caractérisent les paysages d'un territoire. Ils permettent d'en comprendre les structures, de saisir les évolutions et les valeurs associées. Ils cartographient les éléments, structures, unités

et ensembles paysagers, ce qui peut faciliter l'identification de la TVB. Généralement, les Atlas sont édités à l'échelle régionale ou départementale jusqu'au 1/50000.

Les chartes ou Plans paysagers caractérisent l'identité d'un paysage (ses spécificités, son potentiel et ses dynamiques d'évolution) et ses grandes orientations pour rendre cohérents les aménagements futurs du territoire.

Kit TVB du PNR Loire-Anjou Touraine a utilisé les Atlas départementaux du paysage pour identifier et caractériser les unités paysagères du Kit TVB. L'échelle utilisée est intermédiaire entre celle du Parc et celle des PLU.

<http://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/fr/telechargements/kit-trame-verte-et-bleue>

Plan paysage (PP) des côtes de la Meuse du PNR de Lorraine, identifié dans la charte 2015- 2027 pour sa biodiversité, son paysage et ses continuités écologiques thermophiles et forestières. Les élus se sont mobilisés pour élaborer un PP visant à concilier activité économique moderne et préservation du cadre de vie. L'espace de concertation offert par le PP a permis aux acteurs de construire un programme d'action partagé conciliant enjeux TVB et paysage.

<http://www.trameverteetbleue.fr/vie-tvb/lettre-information/31>

Ces outils ne comportent pas nécessairement de données écologiques mais renseignent sur la présence et la localisation de structures ou d'éléments du paysage supports de biodiversité ou facilitant le déplacement des espèces. De plus, l'échelle de l'unité paysagère, utilisée dans les Atlas, chartes ou Plans de paysage, peut être pertinente pour identifier les continuités écologiques ou proposer des actions de préservation et de remise en bon état de celles-ci.

→ D'autres outils, développés par quelques territoires, intègrent des enjeux écologiques ET paysagers. C'est le cas notamment de ceux qui s'appuient sur la notion d'écopaysage.

Les Plans ou les Schémas de la biodiversité et du paysage sont basés sur une approche écopaysagère qui explicitent les enjeux territoriaux pour connaître et comprendre le territoire et ses tendances d'évolutions, et proposent des solutions opérationnelles. Ces dispositifs peuvent intégrer des enjeux de continuités écologiques dans leur document.

Fiches de synthèse sur l'accompagnement des communes pour la prise en compte de la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme, méthodes et outils développés par les Parcs naturels régionaux

Fiche 1 : Améliorer les connaissances écologiques et paysagères à différentes échelles.

<http://www.trameverteetbleue.fr/documentation/references-bibliographiques/accompagnement-communes-pour-prise-compte-trame-verte>



CONCILIER LA DÉMARCHE DE QUALITÉ PAYSAGÈRE AVEC CELLE DE PRÉSERVATION ET DE REMISE EN ETAT DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

→ Les documents d'urbanisme (DU) doivent prendre en compte les continuités écologiques (lois Grenelle) et répondre à des objectifs de qualité paysagère (article L121-1 de la loi Alur). Certains territoires ont expérimenté et mis en œuvre des dispositifs pour assurer une cohérence entre ces enjeux et faciliter leur intégration dans les DU :

Définir un cahier des charges (avec une approche paysagère ou écopaysagère de la définition de la TVB, données à mobiliser, etc.) et choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage avec les deux compétences ;

Mobiliser des outils de connaissance avec des données sur les deux enjeux (cf paragraphe ci-dessus) ;

Réalisation de guides techniques ou méthodologiques.

Guide pour la prise en compte des continuités écologiques et du paysage dans les projets d'urbanisme du PNR des Volcans d'Auvergne

<http://www.trameverteetbleue.fr/documentation/references-bibliographiques/guide-pour-prise-compte-continuites-ecologiques-paysage>

Kit TVB (PNR Loire-Anjou Touraine) : comprend une notice méthodologique, une cartographie générale de la TVB et des fiches par unité paysagère avec un diagnostic des continuités écologiques.

<http://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/fr/telechargements/kit-trame-verte-et-bleue>

→ Mise à disposition d'un accompagnement des communes. Certains PNR mettent en place des Ateliers d'urbanisme : facilitent la concertation et amènent vers une vision collective et partagée du paysage et de la TVB du territoire.

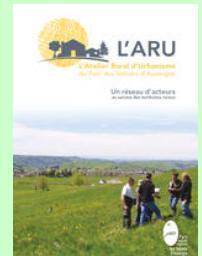
Atelier rural d'urbanisme du PNR des Volcans d'Auvergne

Le PNR des Volcans d'Auvergne vise à développer un urbanisme rural durable. Il réunit, en un réseau d'acteurs structurés, l'ensemble des organismes de conseil et des structures institutionnelles. Il est mobilisé par les collectivités afin de proposer aux communes un accompagnement le plus en amont, cohérent et ciblé en fonction des besoins de chaque territoire. Des compétences sur le paysage et la TVB sont proposées aux collectivités.

<http://www.parcdesvolcans.fr/Espace-presse/Archives/L-Atelier-Rural-d-Urbanisme-un-outil-au-service-du-territoire>

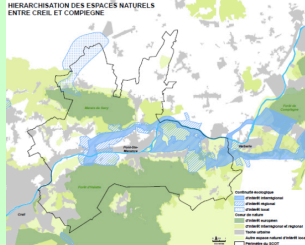
Ateliers locaux d'urbanisme et de paysage du PNR des Pyrénées catalanes accompagnent les communes pour améliorer et préserver les paysages et le cadre de vie. Ils permettent, par un processus de concertation, à chacun (habitants, élus, experts) d'exprimer son point de vue sur le territoire et son devenir pour aboutir à des actions concrètes (du DU au projet d'aménagement).

<http://www.parc-pyrenees-catalanes.fr/fr/alup/>



→ Les chartes de PNR doivent intégrer des enjeux relatifs au paysage et aux continuités écologiques et peuvent constituer un cadre pour faciliter les synergies entre ces enjeux aux échelles infra.

PNR Oise Pays de France identifie dans sa charte des enjeux partagés paysage et TVB. Des études aux échelles communales et intercommunales ont aussi été menées pour accompagner et amener les collectivités vers une déclinaison optimale de ces problématiques dans les SCoT des Pays d'Oise et d'Halatte mais aussi pour le PLU de Pont Sainte Maxence.



<http://www.trameverteetbleue.fr/retours-experiences/declinaison-continuites-ecologiques-identifiees-dans-charte-parc-nature>

Le SCoT d'Alsace du nord (SCoTAN) est constitué de paysages arborés qui marquent l'identité du territoire (ceintures de prés-vergers, etc.). Le SCoTAN identifie donc ces éléments par la création d'une classe spécifique pour les corridors de type paysager. Parmi ces corridors, les ceintures de vergers sont reconnues comme des « atouts paysagers et structurant ». Cette identification permet la préservation des vergers à la fois *via* leurs rôles paysagers, écologiques et économiques.

→ Comment renforcer les liens dans les DU ?

Diagnostic, par exemple écopaysager : **PLU d'Aigüefonde au PNR du Haut-Languedoc**

<http://www.parc-haut-languedoc.fr/vivre-le-parc/preserver-nos-patrimoines/urbanisme-et-paysage>

Projet de territoire : inscription des enjeux TVB et paysage dans le PADD. Les enjeux pour limiter l'artificialisation et préserver des motifs paysagers peuvent répondre à la fois aux problématiques de continuités écologiques et du paysage.

Règlement : des outils peuvent répondre aux deux enjeux :



Article L151-19 du Code de l'urbanisme permet d'« identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation ».

Article L151-23 permet d'« identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation ».

Les espaces boisés classés (EBC, article L113-2) interdisent « les changements d'affectation et les modes d'occupation des sols » qui compromettraient la conservation et la protection des boisements.

RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DE CES DEUX ENJEUX DANS LES PROJETS D'AMENAGEMENT (URBANISME OPERATIONNEL)

Les projets d'aménagement intègrent encore difficilement les deux enjeux, notamment du fait du manque d'association des deux compétences (soit dans la commande, soit en raison de la spécialisation de bureaux d'études). Cependant, il n'est pas forcément plus coûteux ni plus complexe de monter et réaliser un projet répondant à la fois à des objectifs de qualité paysagère et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le projet Seine Park (vallée de la Seine) : enjeux d'agriculture, d'industries et d'habitations autour de la zone de gravières. Le projet a été mené en concertation avec paysagistes (porteurs), écologues et hydrologues pour prendre en compte l'ensemble des enjeux de continuités écologiques terrestres (fonctionnalité des écosystèmes et dynamique des espèces) et aquatique.

<http://www.trameverteetbleue.fr/vie-tvb/groupe-echange-tvb/paysage-trame-verte-bleue-deux-politiques-au-service-meme-bien-commun>

LE PAYSAGE FACILITE LA COMMUNICATION AUTOUR DE LA TVB ?

→ **Le paysage est souvent considérée plus accessible et plus facilement appropriable** : vocabulaire plus familier par rapport à l'écologie qui s'attache à des compétences expertes. Le paysage renvoie au visible, à une perception, une expérience personnelle ou collective. Un attachement (sentimental, esthétique) au paysage est souvent présent et peut être facilitateur pour accompagner les acteurs du territoire vers une préservation/restauration de

la TVB. L'entrée paysage permet, par ailleurs, d'introduire le cadre de vie (vision social) dans la concertation. L'ensemble de ces facteurs, pris de concert, fait du paysage un levier pour amener le débat sur la TVB. L'entrée par le paysage, permet aussi un croisement des enjeux du territoire (biodiversité, paysage, cadre de vie, etc.) surtout si elle est utilisée concrètement lors de visite de terrain.

→ Certains outils du paysage peuvent faciliter le travail sur les continuités écologiques :

Bloc-diagramme : représentation graphique d'un espace donné, en perspective et faite à partir de cartes ou photographies. Il permet de montrer, par des coupes contiguës, les rapports entre la structure géologique du sous-sol et la topographie. Cet outil a l'avantage d'être une alternative pédagogique aux cartographies expertes sur la TVB.

Projet ALLIGATOR (DIVA3) sur le PNR des Volcans d'Auvergne : réalisation d'un outil participatif pour les élus afin de favoriser l'appropriation et la traduction de la TVB dans leurs plans et projets d'aménagement. Ce dispositif recourt à des photographies et un bloc-diagramme paysager. Il permet de définir les continuités écologiques dans la planification urbaine et d'identifier les moyens d'action à mettre en œuvre.

Formations et sorties de terrain avec les acteurs du territoire

Formations urbanisme et paysage du PNR Livradois-Forez avec des Sorties de terrain pour illustrer les différentes problématiques mises en exergues pendant les temps en salle.



Atelier Local d'Urbanisme et de Paysage (ALUP) du PNR des Pyrénées catalanes : sorties de terrain avec le grand public qui utilisent l'approche paysagère pour identifier les corridors et les réservoirs de biodiversité : ballade commentée (lecture du paysage), atelier sur le terrain ou sur maquette qui permettent de sensibiliser les acteurs.

LE SUIVI/EVALUATION OU BIEN SUR LA SENSIBILISATION / LE CAS DES OBSERVATOIRES PHOTOGRAPHIQUES DU PAYSAGE

Photographies prises à un endroit donné et à intervalle de temps régulier. Elles permettent de suivre, de comprendre et de rendre compte des évolutions des paysages et constituent de bons instruments d'évaluation, de communication et de sensibilisation des dynamiques paysagères, maîtrisées ou non. Cet outil pourrait être un atout pour la mise en œuvre et l'évaluation de la

politique de la TVB. En effet, l'identification des dynamiques paysagères permet de mieux comprendre en amont les facteurs et les acteurs des mutations et donc les freins et leviers à la mise en place de plan de gestion, de restauration ou de conservation de ces trames. C'est aussi un bon dispositif de communication et de sensibilisation vers les élus et le grand public.

Observatoire photographique des paysages (OPP) de la TVB de Bretagne, porté par la DREAL, est un outil thématique qui doit illustrer les dynamiques de la TVB passées, présentes et futures. Ce dispositif vise à connaître et sensibiliser aux évolutions paysagères et à la biodiversité. Il participe au suivi et à l'évaluation du SRCE breton. La méthodologie de l'OPP a été divisée en trois approches qui peuvent être représentées sur un même cliché : par milieux (les six décrits dans le SRCE), par interactions entre activités agricoles et milieux et par la représentation des constituants de la TVB (grands ensembles de perméabilités, corridors écologiques, réservoirs de biodiversité).



DES COMPLEMENTARITES INTERESSANTES ENTRE PAYSAGE ET TVB

→ Contrairement au paysage, l'écologie renvoie aussi à ce qui ne se voit pas. Donc, enjeux écologiques et paysagers ne sont pas toujours synonymes. Les projets seraient plus pertinents en croisant systématiquement les deux enjeux. Les sorties de terrain associant un naturaliste et un paysagiste sont adaptées pour favoriser cet enrichissement mutuel des deux disciplines.

→ La politique du paysage s'intéresse à tous les paysages, extraordinaires et ordinaires. La politique de la TVB est la première politique de protection de la biodiversité qui prend en

compte tous les écosystèmes et la biodiversité (remarquables ou non). Pour sa mise en œuvre, elle s'appuie sur les outils déjà existants. Cependant, peu de dispositifs relatifs à la protection de la biodiversité peuvent être déployés dans les espaces de nature dite ordinaire. La TVB pourrait s'appuyer sur les outils de la politique du paysage dans ces espaces. Ceci nécessite une réflexion commune entre les acteurs pour articuler et appliquer de manière cohérente, notamment dans le temps, ces deux politiques sur les territoires.

DES DEFIS IMPORTANTS A RELEVER POUR AMELIORER LA SYNERGIE

Pour une mise en œuvre cohérente et qui répond aux enjeux des deux politiques sur les territoires, il est important que les écologues et les paysagistes puissent travailler en synergie. Pour cela, il faudrait que ces deux corps de métier se créent une culture commune. Celle-ci pourrait se faire *via* des formations, des sorties

de terrain, etc. Des temps d'échanges et de débats entre ces acteurs pour se découvrir, connaître les enjeux et les contraintes de chacun et arriver à des valeurs communes sur le territoire sont nécessaires pour une mise en œuvre cohérente et synergique de ces deux politiques.

Le CREN Poitou-Charentes mène des ateliers pédagogiques sur le territoire en partenariat avec les Ecoles Nationales Supérieures de Paysage. Le regard des paysagistes permet d'aller à la rencontre des acteurs locaux, d'examiner les pratiques agricoles et naturalistes autour des sites préservés, touristiques, etc. Au cours d'ateliers centrés sur les aspects TVB, les paysagistes ont mis de côté les cartographies des continuités écologiques et ont amené le sujet par une entrée toponymique du territoire plus parlante pour les élus. Ces ateliers ont montré une vraie complémentarité dans la perception en fonction de sa culture et de sa connaissance sur le sujet. Les deux approches, TVB et Paysage, s'alimentent. Ces formations permettent aux paysagistes de mieux appréhender les thématiques et comprendre les enjeux liés à la biodiversité dans un projet.



¹ Concept d'écologie du paysage

- Gérard Chouquer, « Françoise Burel et Jacques Baudry, Écologie du paysage. Concepts, méthodes et applications », *Études rurales* [En ligne], 167-168 | 2003, mis en ligne le 17 décembre 2004, <http://etudesrurales.revues.org/2968>
- Memento de Terrain, n°83 – Bases de l'écologie et connaissances naturalistes ; 3.2- Ecologie du paysage : échanges entre éléments de la mosaïque paysagère. Françoise BUREL, 2006. <http://ct83.espaces-naturels.fr/ecologie-du-paysage>

A CONSULTER

- Fiches de synthèse sur l'accompagnement des communes pour une meilleure prise en compte de la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme – Méthodes et outils développés pour les PNR <http://www.trameverteetbleue.fr/documentation/references-bibliographiques/accompagnement-communes-pour-prise-compte-trame-verte>
- Journées du groupe d'échanges Trame verte et bleue en lien avec le paysage :
 - « Quelles synergies entre TVB et Paysage » (6 juillet 2011) : <http://www.trameverteetbleue.fr/vie-tvb/groupe-echange-tvb/quelles-synergies-entre-trame-verte-bleue-paysage-6-juillet-paris-fpnrf>
 - « Paysage & TVB - Deux politiques au service d'un même bien commun ? » (25 novembre 2015) <http://www.trameverteetbleue.fr/vie-tvb/groupe-echange-tvb/paysage-trame-verte-bleue-deux-politiques-au-service-meme-bien-commun>
- Nathalie Bernard, Thierry Mougey, Nicolas Sanaa, Approche paysagère – approche écologique : même combat ?, *Espaces naturels*, octobre 2014, n°48. Disponible sur : <http://www.espaces-naturels.info/approche-paysagere-approche-ecologique-meme-combat>